

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	65

PRESENTS	55
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	27

Vote Pour : 60
Vote Contre : 0
Abstention : 5

Date de la Convocation
13 JANVIER 2026
Date d'Affichage
13 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Mathieu BLESS, Florence BELOU à Michelle LAVIT, Dominique BOYER à Martine SOUQUET, Sébastien CHARRUYER à Maryline LHERM, Christelle HARDY-HEBRARD à Claire VILLENEUVE, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Régine MOULIADE à Christian LONQUEU, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Maryse GRIMARD, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jacques VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°14_2026
ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 15- Subventions 2025 du Budget Principal aux Budgets annexes Exercice 2025

Exposé des motifs

Le Budget Principal bénéficie de tous les encaissements de recettes liées à la fiscalité et aux dotations de fonctionnement. Il alimente ensuite par le biais de versement de subventions d'équilibre les budgets annexes.

La somme est inscrite globalement à l'article 65736211 Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés.

Les inscriptions prévues au Budget Primitif chaque année sont estimées. Certaines doivent être ajustées en fin d'exercice au vu des éléments les composant.

Ainsi, il s'agit des versements suivants :

. Budget Education : subvention calculée sur base fiscalisation ajustée chaque année sur la base du prévisionnel de fiscalité, nécessitant en fin d'exercice un ajustement fonction de la fiscalité perçue, soit finalement 22 352 728 €,

. Budget Mobilité : versement du montant des attributions de compensation perçues sur le principal au titre de la compétence mobilité, inscrite en début d'exercice sur une base prévisionnelle et réajustée en fin d'année suite à la CLECT déterminant les montants définitifs, soit 522 260 €, au titre de l'exercice 2025,

. Budget Voirie : 265 320 € simple subvention d'équilibre dont le montant n'est pas modifié.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Budget primitif 2025 Budget principal voté le 24 mars 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstentions de Mathieu BLESS en son nom et au nom de Blaise AZNAR lui ayant donné pouvoir, Michelle LAVIT en son nom et au nom de Florence BELOU lui ayant donné pouvoir et Fernand ORTEGA) :

- **approuve** les montants de subventions mentionnés ci-dessus qui seront versés par le Budget Principal aux Budgets Annexes.

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **26 JAN. 2026**

- publication - mise en ligne

Le **26 JAN. 2026**

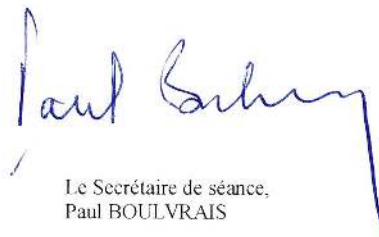
et/ou notification

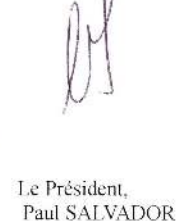
Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR